



À la création de l'entreprise

Quels sont les conseils qui peuvent accompagner le futur chef d'entreprise ?

Trouver une idée d'entreprise, valider son projet de création d'entreprise, rédiger un business plan, financer son projet de création d'entreprise, choisir sa structure juridique, procéder aux démarches de création de son entreprise... Quels sont les conseils à consulter à chaque étape de la création d'entreprise ?

ANALYSE DE L'EXPERT

L'expert-comptable

L'expert-comptable est un partenaire de choix pour le créateur d'entreprise. Ce professionnel est multidisciplinaire, il pourra vous accompagner sur vos problématiques fiscales, financières, comptables et juridiques.

L'expert-comptable est particulièrement compétent dans les grandes phases de préparation d'un projet de création d'entreprise :

- pour valider le business plan;
- pour conseiller au niveau des choix de création d'entreprise;
- pour gérer les formalités de création d'entreprise.

Son intervention est souvent complémentaire à celle de l'avocat.

L'expert-comptable pourra aider le créateur sur les problématiques juridiques qui ne sont pas complexes. Le cas échéant, il pourra inciter à rencontrer un avocat (qu'il pourra sans doute recommander) lorsque les besoins dépassent ses compétences et/ou lorsque les enjeux le nécessitent.



L'apport de l'expert-comptable

- ✓ Validation du business plan
- ✓ Choix de création d'entreprise
- ✓ Montage financier
- ✓ Fiscalité et comptabilité

L'avocat fiscaliste

L'accompagnement par un avocat est intéressant sur toutes les problématiques juridiques du projet. Il peut concerner plusieurs domaines, suivant l'activité de l'entreprise.

Tout d'abord, l'avocat est un partenaire de choix au moment d'évoquer toutes les problématiques liées à la création de l'entreprise. Son expertise est très intéressante si l'on crée une société à plusieurs associés.

L'avocat saura parfaitement conseiller dans le montage et l'organisation de la future structure. Il pourra également se charger de gérer les formalités de création d'entreprise.

Ensuite, l'accompagnement par un avocat est également conseillé dans le lancement de certaines activités visées par une importante réglementation.

Par exemple :

- les entreprises dont les relations avec les partenaires sont encadrées par des contrats comprenant des enjeux significatifs;
- les projets innovants qui impliquent des problématiques juridiques de protection des inventions;
- les activités internet visées par une réglementation stricte en matière de passation de commande, de protection des données personnelles (notamment avec le RGPD), d'encadrement juridique (mentions légales, conditions d'utilisation, CGV...).

Dans ces situations, un avocat vous permet de bâtir un socle juridique solide pour

exercer votre future activité et d'être en conformité avec toutes les réglementations de votre métier.



L'apport de l'avocat fiscaliste

- ✓ Organisation juridique de la nouvelle entreprise
- ✓ Rédaction des statuts
- ✓ Mise en place du socle juridique du business plan

Le conseiller en protection sociale

Le conseiller en protection sociale va avoir la capacité de :

- calculer les cotisations sociales à payer sur les deux premiers exercices de création de l'entreprise en intégrant la LODEOM spécifique à la création d'entreprise (voir fiche «Quels sont les avantages de la LODEOM à la création ?»);
- chiffrer la protection sociale (arrêt de travail, invalidité, décès) en étant conscient qu'elle est minorée les deux premières années d'exercice (seuils de rémunération perçue);
- alerter sur la protection sociale modifiée en cas de création d'entreprise avec un statut social différent de celui lié à la dernière activité (de salarié à un statut social de travailleur non salarié, par exemple);
- proposer une protection sur mesure en prévoyance et santé en tenant compte de la protection sociale des régimes obligatoires.



L'apport du conseiller en protection sociale

- ✓ Calcul des cotisations sociales à venir
- ✓ Mesure de l'impact de la LODEOM en création
- ✓ Chiffrage des garanties en protection sociale
- ✓ Proposition d'une protection sur mesure

Le mentor

Le mentor a un profil très différent des trois professionnels présentés précédemment. Il ne s'agit pas d'un technicien spécialisé sur des problématiques de création d'entreprise, comme le sont les experts-comptables, les conseillers en protection sociale ou les avocats. Son savoir-faire correspond à son expérience en tant qu'entrepreneur.

Le rôle du mentor consiste à :

- aider le créateur d'entreprise à se poser les bonnes questions;
- être un interlocuteur de choix pour échanger sur des sujets importants;
- donner son avis en cas de besoin.

Pour cela, il met à profit son expérience pour aider l'entrepreneur. L'accompagnement du mentor est centré surtout sur le lancement de l'activité (de quelques mois jusqu'à deux ans en général).



L'apport du mentor

- ✓ Mise en place de votre business
- ✓ Développement de l'activité
- ✓ Partage d'expérience
- ✓ Soutien et conseils business

Après les conseils, les formalités

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les formalités de création, de modification et de cessation d'activité doivent être réalisées en ligne sur le guichet des formalités des entreprises.

Issu de la loi PACTE, le guichet des formalités des entreprises est l'organisme unique vous permettant de réaliser, dans un seul formulaire, toutes les étapes.



BON À SAVOIR

Faites calculer son changement de statut social par la productivité des cotisations sociales avec un expert en protection sociale.



CE QU'IL FAUT RETENIR

- ✓ Conseils avisés et diligents apportés par l'expert-comptable et l'avocat fiscaliste.
- ✓ Être accompagné par un mentor expérimenté.
- ✓ Le conseiller en protection sociale calcule les cotisations sociales et les garanties de la protection sociale.